



LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 12 février 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/02/2026

Présents : 10

douze février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Votants : 10

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Pour : 10

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Michel DUPUY

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Demande d aide financière au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l Equipement des Collectivités (DSEC) - DE_2026_010

Vu l'article L1613-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les inondations du 22 décembre 2025,

Dans le but de disposer d'un budget afin de mener à bien les travaux de remise en état après les inondations du 22 décembre 2025, la Mairie des Salelles sollicite une aide financière au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Equipement des Collectivités (DSEC).

Les fortes intempéries du 22 décembre 2025 ont provoqué des dégâts sur plusieurs sites :

- Chemin du Villard au bord du Lot
- Barrières de sécurité en bois au bord du Lot
- Espace vert la Bichère au bord du Lot dans le village : terrains de pétanque, bacs à fleurs, jardinières
- Embâcles au pont sur la digue

La Mairie des Salelles sollicite une subvention au titre de la DSEC selon le plan de financement ci-dessous pour la réalisation de travaux de remise en état des sites précités :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant sollicité (80%)
Remise en état des installations : murs, poteaux bois, terrains de pétanque, terrains, végétalisations...	7 410,00 €	DSEC	7 408,00 €
Intervention délicate bois et courant de la rivière	1 850,00 €	Autofinancement	1 852,00 €

TOTAL	9 260,00€		9 260,00€
-------	-----------	--	-----------

Ce plan de financement a été établis à partir de devis en date du 20 février 2026.

La réalisation de ces travaux de remise en état est prévue pour le second trimestre 2026.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

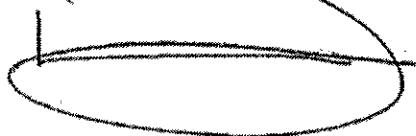
- **Autorise** Madame le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires dans le cadre de la DSEC ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces qui seront nécessaires au projet ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

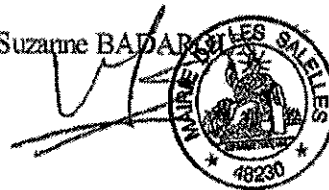
Le secrétaire de séance

Pierre BONNEFILLE



Le président de séance

Suzanne BADAUD



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le 20/02/2026
Et Publication le